



Réponses au collectif Palestine Vaincra



1) Quelle est votre position sur le droit au boycott et sur la circulaire Dupond-Moretti ?

Nous sommes en faveur du droit au boycott, et du droit d'appeler au boycott. Il s'agit d'un acte militant, citoyen, que rien ne saurait entraver. Et nous sommes donc pour l'abrogation de toute circulaire visant à restreindre ce droit, voire à le pénaliser.

2) Quelle est votre position par rapport à la libération de Georges Abdallah ?

Le NPA s'est depuis sa fondation prononcé pour la libération immédiate et inconditionnelle de Georges Ibrahim Abdallah, un prisonnier politique dont le maintien en détention est un scandale d'État. Philippe Poutou se rend d'ailleurs régulièrement à la manifestation annuelle à Lannemezan pour exiger la libération de Georges.

3) Quelle est votre position au sujet de la définition de l'antisémitisme par l'IHRA ?

Cette définition, qui vise à amalgamer antisémitisme et critique des politiques israéliennes, est particulièrement dangereuse. Non seulement elle s'inscrit dans une démarche visant à dénigrer, voire à riminaliser la critique de la politique d'Israël à l'égard des PalestinienEs, mais en outre elle affaiblit la lutte contre l'antisémitisme, qui est un racisme dont le re-développement est particulièrement préoccupant : la lutte contre le fléau de l'antisémitisme mérite mieux que les amalgames pratiqués par les inconditionnels de l'État d'Israël.

4) Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour dénoncer et combattre la politique coloniale et d'apartheid mise en oeuvre par le gouvernement israélien ?

Notre solidarité avec les PalestinienEs est une solidarité militante, qui s'oriente autour de deux principaux axes : rompre la « tragique solitude » du peuple palestinien en reconnaissant la légitimité de l'ensemble de ses droits (droit à l'autodétermination, droit au retour et fin des discriminations) ; isoler l'État d'Israël, notamment au moyen de la campagne BDS (boycott-désinvestissements-sanctions), initiée et portée par la société civile palestinienne. Dans un rapport de forces aussi défavorable, il s'agit donc à la fois de venir en soutien au plus faible et de briser la toute-puissance et l'impunité du plus fort. Il ne peut y avoir de paix sans justice, et la justice passe par la fin de toutes les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël et par la satisfaction de l'ensemble des droits nationaux et démocratiques des PalestinienEs.

5) Quelle est votre position par rapport à la mise en place d'un embargo militaire ?

En cohérence avec les exigences de la campagne BDS, nous sommes favorables à la mise en place d'un embargo militaire contre l'État d'Israël. Ce dernier jouit d'une telle supériorité militaire dans la région qu'il se sent autorisé à faire absolument ce qu'il veut et à fouler aux pieds les droits nationaux et démocratiques des PalestinienEs et, plus globalement, le droit international. Mais il est totalement dépendant de l'aide militaire qu'il reçoit de l'étranger, entre autres et notamment des États-Unis. Un embargo contribuerait, sinon à rééquilibrer le rapport de forces, du moins à isoler et affaiblir Israël et à lui signifier, concrètement, que l'occupation, la colonisation et les discriminations ont un coût, et qu'elles ne pourront perdurer éternellement.